



MAIRIE DE CAPBRETON
Place de la mairie
40130 CAPBRETON

AUTORISATION D'EXECUTION DE TRAVAUX (ACCORD TECHNIQUE PREALABLE OU PERMISSION DE VOIRIE)

Référence du dossier : PV 16-10-2018
Bénéficiaire : commune de Capbreton
Sous-traitant :

Objet des travaux : Aménagement et réhabilitation des Allées Marines.

Adresse des travaux : Allées Marines, rues Dubosq, Fossecave, Lafourcade, Galanys, Dangou, Moliets, St Nicolas, Madeleine Castaing, Esbly, Jean Lartigau, Georges Clemenceau 40130 CAPBRETON

Période de l'autorisation : du 25 octobre 2018 au 25 Avril 2019

Avis du gestionnaire :

En application du règlement de voirie de la Communauté de communes approuvé par le Conseil Communautaire du 17/12/2015

Cet avis concerne tous les travaux sis dans l'emprise des voies citées (trottoirs, chaussées et accotements)

- Favorable avec les prescriptions suivantes :

Les travaux seront réalisés conformément à l'avis de la Communauté de Commune Macs joint en levant les prescriptions des 3 plans d'aménagement indice A délivrés en date du 16/10/2018

Pièces jointes : Avis de Macs et 3 plans de l'aménagement

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 25 octobre 2018

Pour le Président et par délégation, le Vice-président

Jean Claude SAUBION



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Service Aménagement de la communauté de communes MACS.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

PRESCRIPTIONS A LEVER LE 16 NOVEMBRE 2018

Globalement à l'échelle du projet, il est nécessaire de fournir la simulation des trafics de ce nouvel aménagement, notamment au droit des différents carrefours.

I- Les détails des divers aménagements de raccordement des carrefours

- 1) **Carrefour Lartigau/ allées marines sud :**
 - Préciser le fonctionnement du carrefour pour tous les modes
- 2) **Carrefour d'entrée rue de Poge/ Lartigau**
 - Préciser le fonctionnement du carrefour pour tous les modes
- 3) **Carrefour Pont Lajus/Bd Junqua/allées marines Nord**
 - Préciser le fonctionnement du carrefour pour tous les modes
 - Conflit usage vélo, bus motorisés. Question : dans quelles conditions le bus peut s'insérer sur le Bd Junqua ? Maintien des feux actuels ou pas pour le bus ? et création feux vélos ? Si feux, est-il prévu une optimisation des déclencheurs ?
 - Inquiétude pour la sortie et les insertions bus quelques soient les origines/destinations. Délai d'attente des bus/régularité du service.
- 4) **Carrefours Clemenceau/Pont des halles et Allées marines Nord/Pont des halles**
 - Fournir la simulation des trafics

II- les éléments de réglementation sur la zone de rencontre 20 km/h

- Respecter la hauteur de vue de bordure réglementaire à 2 cm contre 6 cm dans le projet.
- Préciser si choix d'une Z20 ou limitation de vitesse à 20km/h

III- les éléments de signalisation

- Fournir les plans de l'implantation de la signalisation verticale et horizontale

IV- Insertion des PL dans le projet

- Fournir le plan de circulation des itinéraires autorisés
- Fournir les plans de giration des PL sur l'ensemble du projet
- **Retournement sur la place des Halles :** vérifier la géométrie pour s'assurer de la giration des PL.
- **SITCOM** déterminer l'emplacement des OM et la place de stationnement du PL

V- Les éléments d'analyse du respect de la mise en accessibilité du périmètre d'intervention :

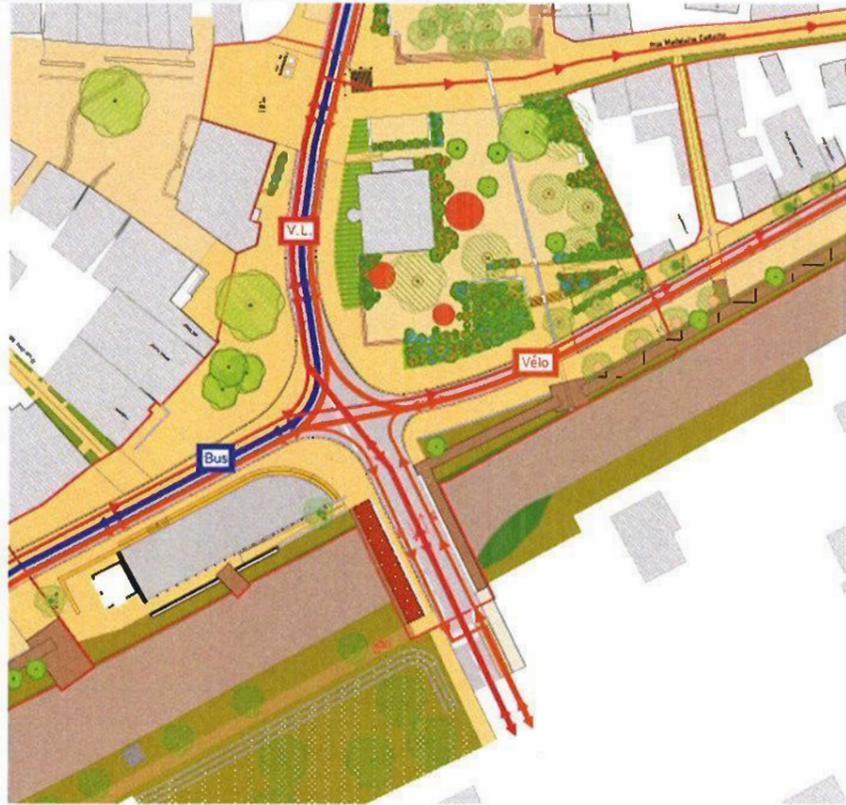
Intégrer la nécessité d'une accessibilité totale. Si pas possible demander des dérogations ITA (impossibilités techniques avérées). Analyser les pentes, devers, revêtements, obstacles dus aux mobiliers (éclairage, panneaux signalétique, PML...) etc...

VI- le traitement de l'insertion des bus YEGO dans le projet

- 1) Fournir les plans de girations des bus (véhicule de 13m) sur l'ensemble de l'itinéraire et plus particulièrement des girations au carrefour Lajus/Pont des halles et Rue de Poge/Lartigau.
- 2) Fournir l'insertion des bus depuis le Pont Lajus (ligne 1B) et Bd Junqua (Ligne 1A), quelle gestion de police du carrefour ?
- 3) Fournir les plans d'aménagements détaillés des arrêts de bus selon les normes transmises par MACS (géométrie, en alignement droit, hauteur de bordure, normes PMR, espace d'attente des voyageurs et abris voyageurs)
- 4) Préciser l'aménagement des arrêts de bus à proximité de la mairie.
- 5) **Quelle est la gestion des itinéraires bus et maintien du service pendant la phase travaux ? (Maintien déplacement ou suppression des arrêts avec voir en fonction des phasages des travaux. Prévoir réunion de coordination en urgence).**

VII- le traitement de l'usage des vélos dans le projet

- 1) Pour les voies avec vélos à contre sens, préciser la largeur de voie pour s'assurer de cette possibilité.
- 2) **Spécificité de l'entrées/sortie du Pont des halles**



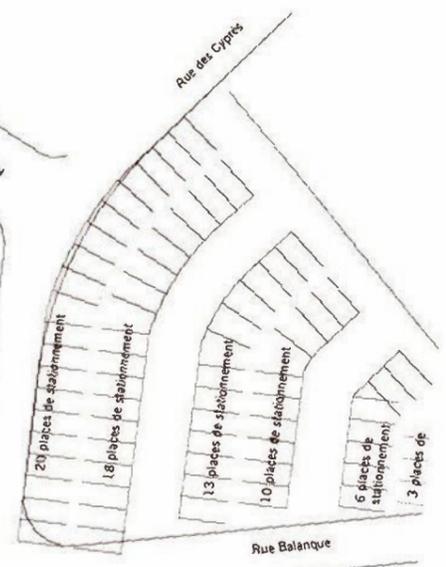
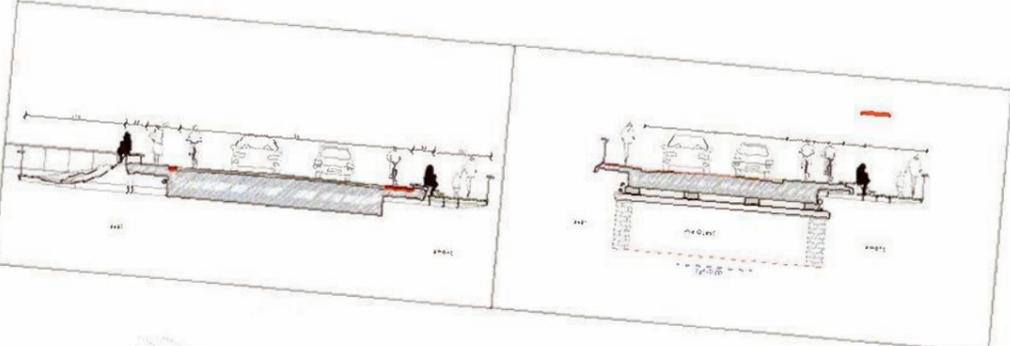
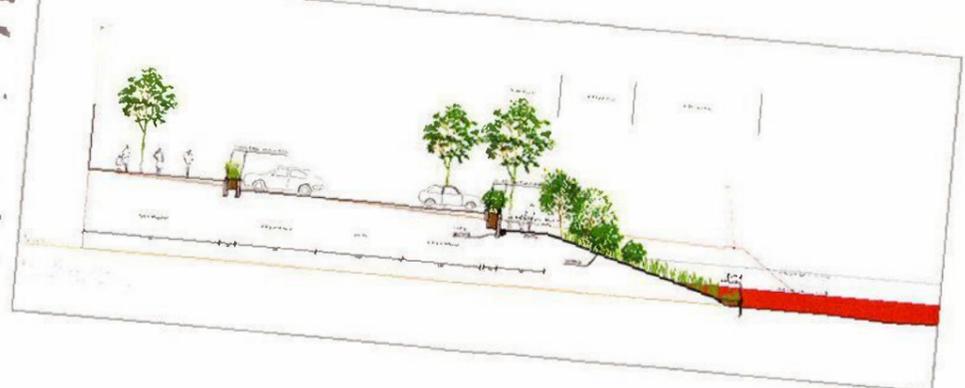
- Préciser la gestion des vélos dans la traversée de ce carrefour pour aller dans toutes les directions. Par exemple : itinéraire vélo sud allées marines/nord allées marines (voie à double sens bus). Quel sera le régime de police ?
- En venant de Clémenceau sur le pont des Halles, quelle traversée des vélos ? Création d'un sas de protection et refuge pour les vélos latéral à la voie de circulation ?
- Marquer la transition entre la sortie du pont et le carrefour ? (Revêtement différent, aménagement d'accompagnement, ...)

VIII- le stationnement dans le projet

- Stationnement en sable stabilisé ou renforcé hors compétence MACS

PLAN DE MASSE GENERAL
 Format A0 - échelle 1/250
 PARTIE 3 - De la Mairie au Marché

n° Plan	indice	date	observations
02_MASS_03	01	18/07/2018	



Maitrise d'ouvrage
Capbreton
 Commune de Capbreton
 Rue de la République 87 21
 17120 Capbreton

Maitrise d'oeuvre
 D'une Ville à l'autre ...
dva
 Plan B
 IDEIA VRD

PLAN DE MASSE GENERAL
 Format A0 - échelle 1/500
 PARTIE 1 - de la rue Dubosq à la rue Fosseave

n° Plan	indice	date	observations
02_MASS_01	01	18/07/2018	

